

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
28 janvier 2025

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Mesdames, Messieurs LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine ;

Absents : Monsieur LEJOLIVET Bertrand.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 janvier 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 8

Délibération n°2025-008. FINANCES : Mise à jour d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : V.POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n°2020-04, n°2022-07, n°2023-13 et n°2023-131 relatives aux Ateliers de la Morinais,

VU la délibération n°2022-42 relative à l'AP/CP de l'Extension des Blanchets,

VU la délibération n°2023-132 relative à l'AP/CP du remplacement des menuiseries de l'EHPAD

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 28 janvier 2025,

CONSIDERANT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP),

CONSIDERANT que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices. Elle permet de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les autorisations de programme pour les accorder aux besoins de financements,

Autorisation de programme	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement							
	Initial	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
2020 N°2 Les Ateliers de la Morinais	5 476 089,04	17 961,60	151 631,31	210 503,89	43 954,99	1 526 485,25	2 201 925,97	900 729,63	422 896,40

Autorisation de programme	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
	Initial	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
2022 N°3 Extension les Blanchets 3 raquettes	3 696 337,00	10 845,00	18 741,84	78 764,34	537 310,12	3 050 675,70

Autorisation de programme	Montant AP	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement					
	Initial	Mis à jour	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
2020 N°1 Remplacement des menuiseries extérieures de l'EHPAD	333 997,94	302 165,05	1 200,00	86 472,65	46 325,29	81 641,17	85 445,94	1 080,00

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 6 ABSTENSIIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**
DE VALIDER la mise à jour des AP/CP comme proposée ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

